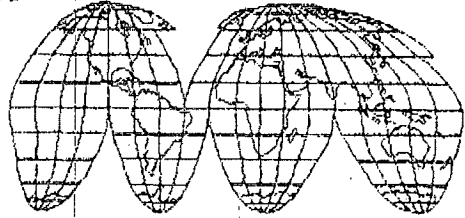




Le commerce et  
la politique étrangère  
cette semaine

This Week  
in Trade and  
Foreign Policy



du 23 au 29 juillet 1992

**Communiqués**

**Participation du Canada à une réunion spéciale  
sur les réfugiés de l'ancienne Yougoslavie**

*Le 28 juillet 1992, N° 159*

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé que l'ambassadeur Gerald E. Shannon allait représenter le Canada à une réunion spéciale du Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR), qui se tiendra à Genève. Cette rencontre d'une journée aura pour objectif d'examiner les besoins humanitaires immédiats des victimes du conflit dans l'ancienne Yougoslavie et d'intensifier les recherches en vue d'une solution durable à la situation critique des réfugiés. L'ambassadeur Shannon est le représentant permanent du Canada au Bureau des Nations Unies, à Genève. «Les Canadiens sont consternés par la situation qui règne dans l'ancienne Yougoslavie, a déclaré M<sup>me</sup> McDougall. Nous souscrivons aux objectifs de la conférence, qui consistent à soulager la souffrance humaine à court terme. Toutefois, ce n'est pas en traitant les symptômes que nous éliminerons les problèmes à la source du conflit. Nous devons aussi faire tout notre possible pour trouver une solution politique.»

**Création d'un Concours pour la sécurité coopérative  
et de bourses d'études en sécurité coopérative**

*Le 27 juillet 1992, N° 158*

L'honorable Barbara McDougall a annoncé la création d'un Concours pour la sécurité coopérative, qui disposera d'un budget annuel de 2,1 millions de dollars. Le programme servira à financer des projets qui contribueront à accroître la connaissance et la compréhension des questions liées à la sécurité coopérative, ainsi qu'à favoriser le débat public à leur sujet. M<sup>me</sup> McDougall a aussi annoncé la création d'un programme de bourses d'études en sécurité coopérative, d'une valeur annuelle de 200 000 dollars. «Le Gouvernement du Canada croit fermement que le dialogue et la coopération aux niveaux bilatéral et multilatéral et dans tous les aspects des relations entre États favorisent la paix et la sécurité internationales, a déclaré M<sup>me</sup> McDougall. La création de ces nouveaux programmes nous permettra d'apporter notre contribution aux études et aux projets qui visent une meilleure compréhension, au Canada et à l'étranger, des questions liées à la sécurité coopérative, et qui encouragent des actions concrètes dans ce domaine.» La création des deux programmes fait suite à l'engagement pris par le gouvernement, dans son budget de février dernier, de réduire les dépenses.

**Le Canada réplique aux mesures de rétorsion  
américaines contre la bière ontarienne**

*Le 24 juillet 1992, N° 157*

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a annoncé l'imposition par le Canada d'un droit de contrepartie de 50 p. 100 sur certaines importations de bière américaine en Ontario. M. Wilson réagissait ainsi à la décision des États-Unis qui prévoit l'imposition de droits de douane sur les exportations de bières ontariennes. Le droit canadien ne s'appliquera qu'aux bières des sociétés Heileman et Stroh. Le prix actuel d'un emballage de six bières augmentera donc d'au moins 65 cents. Les importations des autres bières américaines ne seront pas touchées. Par ailleurs, le droit de douane ne sera pas appliqué dans les autres provinces. «Nous regrettons que les États-Unis aient opté pour une formule qui pénalise le commerce ontarien de la bière, a déclaré M. Wilson. Il s'agit d'une mesure unilatérale. Elle est entièrement injustifiée et ne nous laisse d'autre choix que de réagir ainsi. Nous aurions préféré en venir à un règlement négocié.» Lors de la réunion mensuelle du Conseil de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), la semaine dernière, cet organisme avait rejeté une demande des États-Unis en vue d'obtenir l'autorisation d'imposer des mesures de rétorsion. Malgré cette décision, les États-Unis vont de l'avant et imposent unilatéralement des mesures de rétorsion contre la bière ontarienne.